

1990

CAPTURES DE SAUMONS EN FRANCE EN 1990

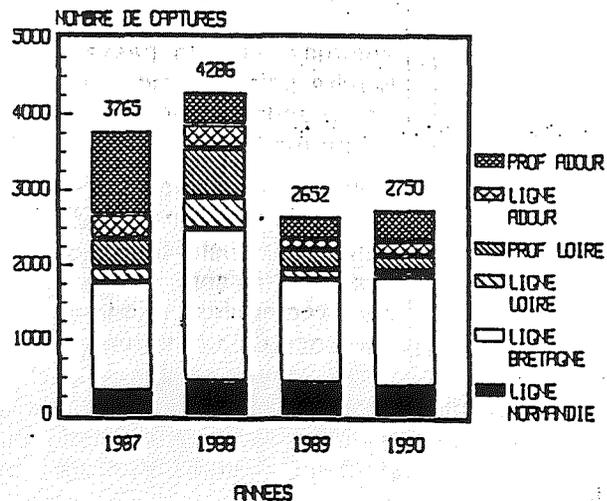


Conseil Supérieur de la Pêche

Le nombre de saumons capturés en 1990 en zone fluviale (c'est à dire *en amont de la limite de salure des eaux*) est de 2120 par pêche aux lignes et 626 par pêche professionnelle. On peut ajouter à ces chiffres 650 captures estuariennes (aval de la limite de salure) dans l'Adour et environ 200 dans la Loire.

Le nombre de captures avoisine celui de l'année précédente et montre une diminution importante par rapport aux deux années antérieures. Les captures par pêche aux lignes se sont maintenues en Bretagne et Basse-Normandie, mais La Loire surtout apparaît avoir beaucoup souffert des conséquences de la sécheresse.

OPTURES DE SAUMONS EN ZONE FLUVIALE DE 1987 A 1990



SAISON DE PECHE 1990

CAPTURES PAR BASSIN EN ZONE FLUVIALE

COURS D'EAU	NOMBRE DE CAPTURES	
	AUX LIGNES	PROFESSIONNELLES
CANCHE	2	
BRESLE	10	
ARQUES	5	
SIENNE	22	
SEE	280	
SELUNE	60	
COUESNON	1	
TOTAL NORMANDIE	390	
LEFF	4	
TRIEUX	14	
LEGUER	86	
YAR	6	
DOURON	35	
PENZE	50	
DOUROUFF	4	
JARLOT-QUEFFLEUTH	9	
ABER-ILDUT	13	
ELORN	145	
MIGNORNE	5	
CAMFROUT	12	
AULNE	150	
TOTAL BRETAGNE NORD	533	
GOYEN	45	
JET	145	
STEIR	100	
ODET	155	
AVEN	125	
ISOLE	40	
LAITA	6	
ELLE	77	
SCORFF	40	
BLAVET	200	
TOTAL BRETAGNE SUD	933	
LOIRE - ALLIER	88	196
GAVE D'OLORON	155	
GAVE DE MAULEON	5	
NIVE	25	
HIVELLE	1	
ADOUR		430
TOTAL SUD-OUEST	186	
TOTAL GENERAL	2120	626

Les estimations de captures ci-dessus résultent des déclarations au centre de traitement et des informations fournies par les associations de protection de saumon (bassin de la Loire) et les Délégations Régionales de Conseil Supérieur de la Pêche (autres cours d'eau)

● L'AGE DES POISSONS CAPTURES

Dans les cours d'eau Normands et Bretons, ainsi que dans le bassin Adour-Gaves, les saumons capturés à la ligne sont pour les deux-tiers des poissons âgés de trois hivers. On trouve en seconde position des poissons âgés de quatre hivers dans les cours d'eau du Massif Armoricaire, et des saumons plus jeunes (2 hivers seulement) dans les Gaves. La majorité des captures est donc issue de la reproduction de l'hiver 1986-1987.

L'axe Loire-Allier est particulier :

37 % des saumons capturés aux lignes sont âgés de 3 hivers

53 % sont âgés de 4 hivers

8 % sont âgés de 5 hivers.

La pêche professionnelle s'exerce sur des poissons plus jeunes, et de plus petite taille que la pêche à la ligne.

● LES PLUS GROSSES PRISES

Par pêche à la ligne :

Deux saumons de 102 cm ayant fait un séjour de trois hivers de mer dans l'Allier et dans le Gave d'Oloron.

Par pêche professionnelle :

Un poisson de 105 cm et 9,9 kg sur la Loire. Ce saumon s'était déjà reproduit après un séjour marin de trois hivers. Il était retourné en mer pendant un an et faisait sa seconde montée au moment de sa capture.

Ce type de poisson est assez rare : sur 1116 examens d'écaillés de poissons capturés en 1990, on ne trouve que 16 individus qui s'étaient déjà reproduits après un premier séjour marin.

● LES CAPTURES DE SAUMONS SUR L'AXE LOIRE-ALLIER

En Loire, les captures par les pêcheurs professionnels fluviaux sont évaluées à 196 saumons, avec un taux de déclarations voisin de 90 %. Dans l'Allier, l'estimation des captures par les pêcheurs sportifs est de 88 pièces. Les trois quarts des prises ont été déclarées au Centre d'Interprétation des Captures de Saumons. Enfin le chiffre de 200 captures est avancé pour les pêcheurs maritimes en aval de Nantes.

● LES CARACTERISTIQUES DES POISSONS CAPTURES

Trois catégories de poissons sont présentes dans les captures réalisées sur l'axe Loire-Allier :

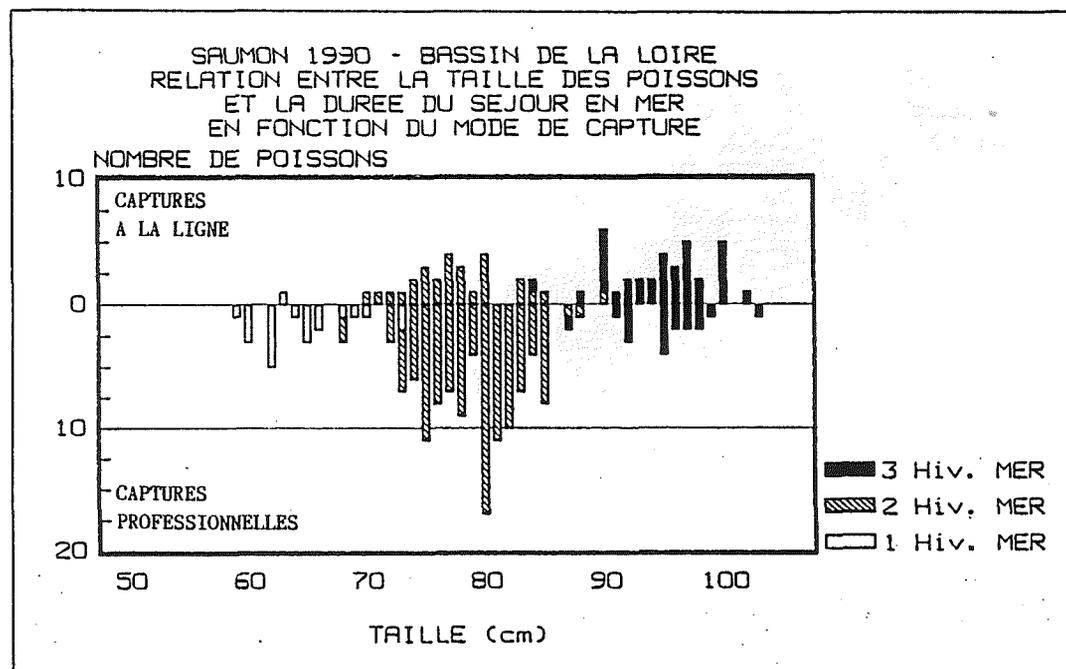
- Les grilses (1 hiver de séjour marin) d'une taille de 58 à 70 cm environ
- Les petits saumons (2 hivers de séjour marin) : 70 à 90 cm
- Les grands saumons (3 hivers de séjour marin) : 90 cm à plus d'un mètre. L'abondance de ces poissons de grande taille est une caractéristique du bassin de la Loire.

Les proportions de ces trois catégories varient suivant le mode d'exploitation (voir figure ci-contre). La pêcherie professionnelle exploite principalement les petits saumons (75 % des captures), et à un moindre degré les grands saumons (15 %) et les grilses (10 %). La pêcherie sportive s'exerce sur les grands saumons (54 % des prises) et les petits saumons (44 %). Un seul castillon a été capturé par pêche à la ligne.

LA PECHE DU SAUMON DANS LE BASSIN DE LA LOIRE EN 1990

● LA SAISON DE PECHE 1990

Bien que les prises en zone maritime soient encore mal connues, c'est moins de 500 saumons qui ont été pêchés pendant la dernière saison sur tout l'axe Loire-Allier, y compris dans la partie estuarienne. Les captures en zone fluviale sont en diminution de 60 % de 1988 à 1989, et de 30 % de



1989 à 1990. La diminution des captures va de pair avec une diminution des montées contrôlées dans les passes à poissons de Vichy, Brioude et Poutès. Ces chiffres montrent que le bassin de la Loire a été encore plus sensible aux très bas débits de ces

deux dernières années que les cours d'eau à saumons du Sud-Ouest (Adour-Gaves) et du Massif Armoricain. Ces aléas climatiques répétés, qui ont notamment eu des incidences sur la qualité des eaux et la franchissabilité des obstacles, placent le stock de saumons dans une situation difficile

● LE BASSIN DE LA GARTEMPE

La passe à poissons du barrage de Maisons Rouges sur la Vienne, qui constitue le verrou aval de l'axe Loire-Vienne-Creuse-Gartempe a été contrôlée pendant 81 journées en 1990. A cette occasion, le passage de 15 saumons a été observé.

● REPEUPLEMENT DU BASSIN : LES POISSONS MARQUES.

Le marquage par ablation de la nageoire adipeuse a permis d'identifier trois poissons originaires de la salmoniculture du Conseil Supérieur de la Pêche à Augerolles dans les captures à la ligne. Deux autres poissons de la même origine ont été observés sur les huit contrôlés cet automne dans la passe de Brioude. Quatre poissons sur ces cinq étaient des grands saumons (trois hivers de séjour marin).

Nous invitons les pêcheurs professionnels et amateurs à bien préciser dans leur déclaration de capture le sexe du poisson, après l'avoir vérifié par examen des gonades, ainsi que la présence d'un marquage par ablation de la nageoire adipeuse. Ces renseignements, importants au même titre que longueur, poids, et envoi d'écaillés nous permettent de mieux cerner le potentiel reproducteur présent sur le bassin.

1989 et 1990 ont été dans le massif armoricain deux années hydrauliquement semblables, marquées par une sécheresse prononcée, des débits uniformément bas pendant la majeure partie de la saison de pêche.

On constate une forte similitude dans les captures de saumons :

- 1715 captures en Bretagne et Basse-Normandie en 1989
- 1829 captures en 1990

Dans chaque bassin, le nombre de prises reste à peu près constant, à l'exception de l'Odet et de ses affluents (Jet, Steir), qui passerait d'une année à l'autre de 220 à 400 captures.

CARACTERISTIQUES DES PRISES EN 1990

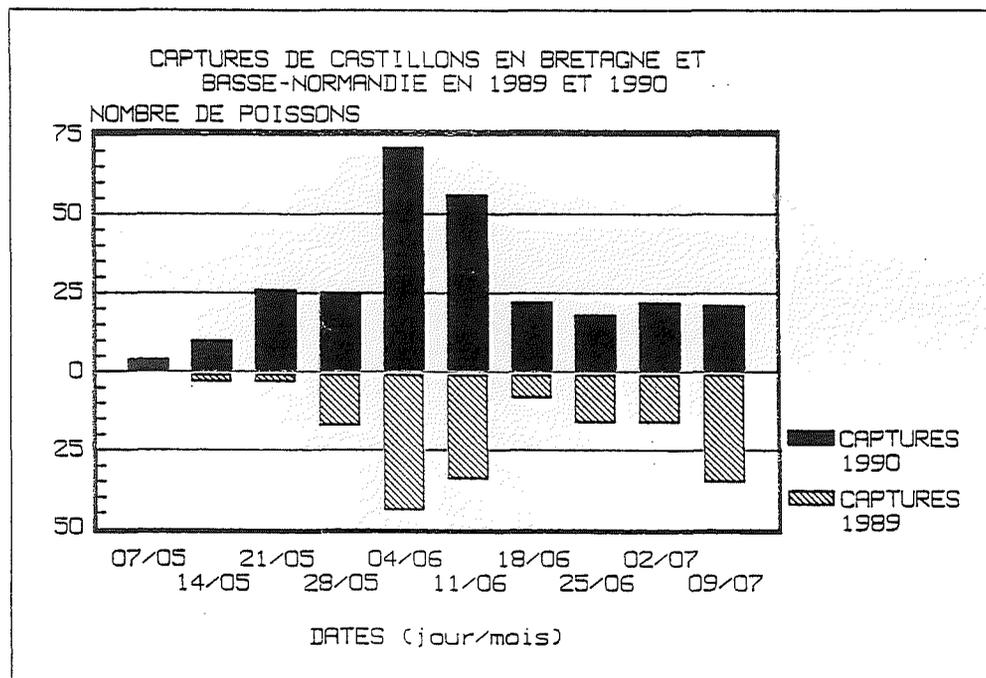
L'examen des écailles a donné les résultats suivants (nombre de poissons, taille moyenne en mm, poids moyen en kg) :

REGION	Basse-Normandie (Avranchin)	Bretagne Nord	Bretagne Sud
Castillons (1 hiver de mer)	27 649mm-2,5kg	104 633mm-2,2kg	137 629mm-2,3kg
Petits saumons (2 hivers de mer)	115 778mm-4,4kg	221 748mm-3,9kg	250 759mm-4,2kg
Grands saumons (3 hivers de mer)	4 915mm-6,9kg	2 860mm-5,4kg	0 -

Une différence notable avec 1989 est la plus grande proportion de castillons dans les captures aux lignes : 22 % des captures en 1989 et 31 %

LES CAPTURES DE SAUMON EN 1990 DANS LES COURS D'EAU DU MASSIF ARMORICAIN

en 1990. La distribution des prises de ces castillons dans le temps est également différente : plus étalée et plus régulière en 1990 (des épisodes pluvieux fin juin - début juillet avaient provoqué un nouveau pic de captures en 1989).



UNE NOUVELLE REGLEMENTATION EN 1991

La proportion de castillons capturés est encore très inférieure à la représentation effective de ce type de poisson dans les stocks de saumons des cours d'eau bretons et bas-normands. Pour évoluer vers une exploitation plus équilibrée de la ressource, des nouvelles mesures réglementaires

seront mises en place dès 1991 dans ces régions.

Elles consistent à définir sur certains cours d'eau une zone inférieure sur laquelle l'ouverture de la pêche du saumon sera prolongée d'un mois, aussi bien pour la pêche à tous leurres que pour la pêche à la mouche fouettée exclusivement.

Cette mesure vise à exploiter davantage de castillons, qui se présentent dans les cours d'eau à cette époque, tout en préservant les saumons de printemps, de plus grande valeur comme reproducteurs, et qui sont déjà arrivés plus haut dans les cours d'eau.

Les effets de cette mesure seront suivis grâce à la déclaration des captures. La gestion des stocks pourra s'en trouver améliorée si chacun joue le jeu. Les résultats dépendront bien entendu des remontées de castillons, des conditions climatiques, de l'attitude des pêcheurs, et la réglementation sera au besoin adaptée pour préserver le stock. Il ne s'agit pas d'une mesure définitive, mais d'un nouveau

mode de gestion qui doit être testé, éprouvé, et amélioré si le besoin s'en fait sentir.